

Résumé du plan 2017

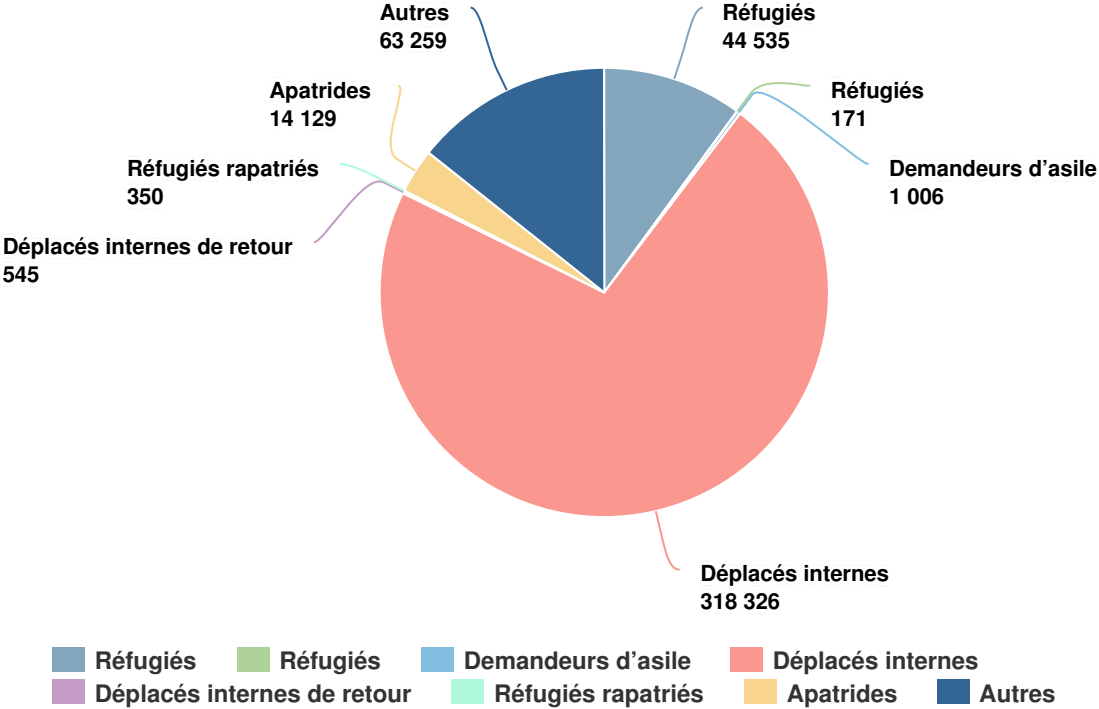
Généré le 24/2/2017

Opération: Europe du Sud-Est - Bureau régional

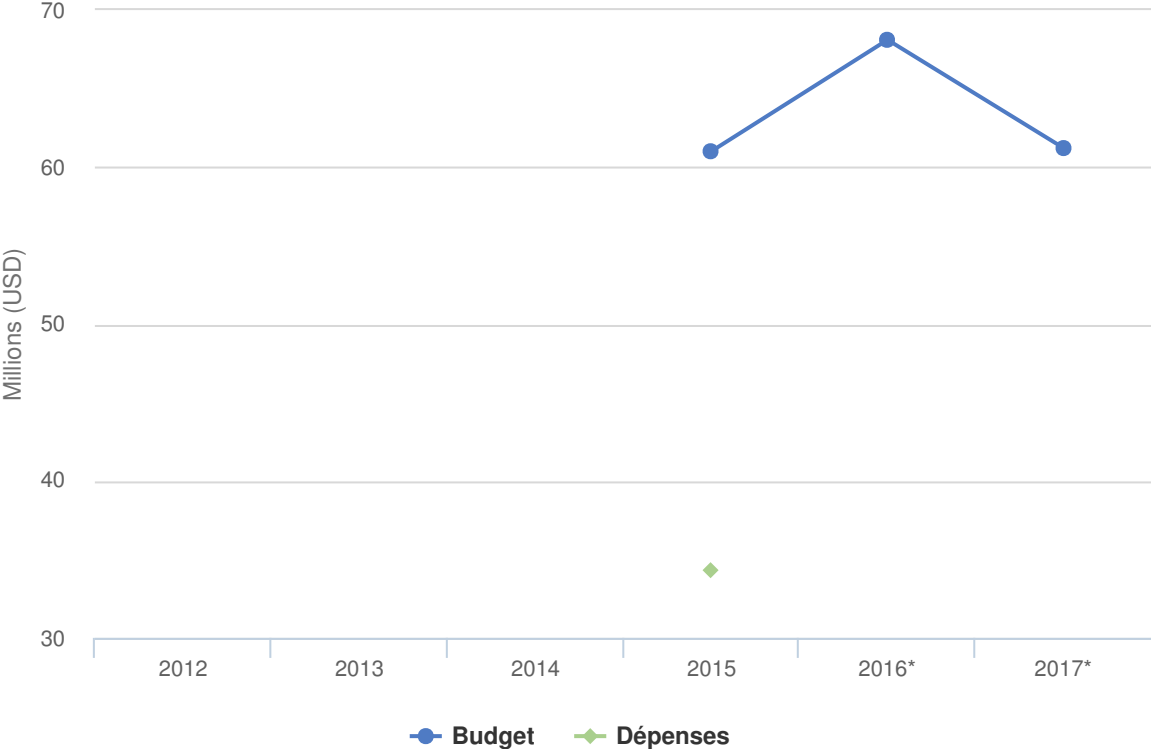


Personnes relevant de la compétence du HCR

2015 442,321



Budgets et Dépenses - Europe du Sud-Est - Bureau régional



Chiffres clés pour 2017

- **13 270 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une aide juridique pour exercer leurs droits**
- **11 703 des personnes risquant l'apatridie seront aidées à obtenir des papiers d'identité**
- **2 700 personnes relevant de la compétence du HCR percevront des allocations en espèces et quelque 10 000 personnes avec des besoins spécifiques recevront des aides en nature**
- **86% des victimes connues de la violence sexuelle et sexiste bénéficieront d'un soutien adapté**
- **60% des ménages vivent dans des logements corrects**

Le Bureau régional du HCR pour l'Europe du Sud-Est couvre les activités en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Serbie et Kosovo (S/RES/1244 (1999)).

En 2016, un soutien a été prodigué aux autorités pour sélectionner près de 3 400 familles au titre du programme régional de logement. En 2017, ce travail se poursuivra en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie. Il est prévu que la participation opérationnelle du HCR à ces programmes soit maintenue jusqu'à fin 2017.

En **Albanie**, le HCR continuera de soutenir la Direction de l'asile pour faciliter l'accès des personnes relevant de sa compétence au territoire et aux procédures de détermination du statut. Des missions de surveillance des frontières seront menées régulièrement en fonction de la croissance du nombre de réfugiés et migrants en transit. Le HCR envisage de resserrer ses relations avec le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence.

En **Bosnie-Herzégovine**, le HCR s'appuiera sur le travail du projet multipartite 2014-2016 financé par l'Union européenne sur la « Stratégie de mise en œuvre révisée de l'annexe VII de l'accord de paix de Dayton », pour étendre la même approche structurée de travail en équipe en vue de solutions à des municipalités supplémentaires. La méthodologie mise au point au titre du projet vise à garantir que les personnes déplacées aient un accès sans entrave aux droits, à la protection sociale, à des initiatives d'autosuffisance et au logement. Le HCR soutient également le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine dans sa mise en œuvre du projet de « fermeture des centres collectifs et des logements de remplacement par l'octroi de solutions de logement public » qui a pour objectif de trouver des solutions de logement durable et de faciliter la fermeture de près de 120 centres collectifs en Bosnie-Herzégovine. Dans un effort pour aligner le cadre juridique national sur l'acquis communautaire, une nouvelle loi sur les étrangers a été adoptée et une nouvelle loi sur l'asile en était au stade final avant adoption fin 2016.

Dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, la priorité du HCR est passée de l'aide humanitaire d'urgence au suivi de la protection et au renforcement du régime d'asile. En parallèle, le Haut Commissariat concentre ses activités sur la recherche de solutions pour les réfugiés restants originaires du Kosovo (S/RES/1244 (1999)).

La stratégie du HCR au **Monténégro** vise à faciliter l'intégration locale des réfugiés dans le pays. Il est prévu que des solutions pour les populations encore déplacées puissent être trouvées par le biais du programme régional de logement, si un dialogue positif avec tous les acteurs concernés sur les besoins restants et les groupes prioritaires peut être maintenu. Les autorités au Kosovo (S/RES/1244 (1999)) et au Monténégro collaborent étroitement pour obtenir les documents d'état civil manquants et sont engagées en faveur de l'Initiative régionale conjointe du HCR et de l'OSCE sur des solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo (S/RES/1244 (1999)), connue sous le nom de processus de Skopje. Le HCR s'efforcera de convaincre les autorités et la Délégation de l'Union européenne de la nécessité d'adopter une approche stratégique globale, sous l'égide du Gouvernement, pour régulariser la situation des personnes qui sont déplacées depuis de nombreuses années.

En **Serbie**, les activités du HCR ont été réorientées d'une intervention d'urgence à l'octroi d'une protection, avec une surveillance de la détention et des frontières, et le renforcement du régime d'asile. De plus, dans le cadre du plan d'action pour la fermeture des centres collectifs, des colis de matériaux de construction, composés d'articles essentiels de construction qui respectent les conditions du bâtiment et les réglementations juridiques seront remis à près de 130 familles roms déplacées (environ 650 individus). Le HCR plaidera également en faveur des solutions durables pour les déplacés internes, notamment le retour volontaire et l'intégration sur place.

Au **Kosovo** (S/RES/1244 (1999)), le HCR s'est efforcé de consolider son soutien aux personnes déplacées à l'intérieur et originaires du Kosovo (S/RES/1244 (1999)). Il recherche des solutions plus globales pour les cas non résolus, notamment dans le contexte du processus de Skopje, par le biais duquel les pays touchés par les déplacements depuis le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) ont adopté un ensemble de principes communs et se sont mis d'accord sur des actions prioritaires en vue de parvenir à des solutions durables pour la population déplacée. Le HCR continuera de prodiguer une assistance pour le retour ou l'intégration des cas les plus vulnérables, pour lesquels il est prévu que des solutions soient mises en œuvre d'ici à la fin de 2017.

Budget 2017 révisé - Europe du Sud-Est - Bureau régional | USD

Le tableau suivant présente le budget révisé par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités. Le budget courant par pilier tel qu'il apparaît en bas du tableau est mis à jour chaque mois et remplacé par le budget final une fois l'année clôturée.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Environnement de protection favorable					
Instruments internationaux et régionaux	0	67,267	0	0	67,267
Cadre juridique et politique	140,266	919,048	0	856,526	1,915,841
Institutions et pratiques administratives	1,030,354	0	0	0	1,030,354
Aide juridique et recours judiciaires	1,783,810	0	163,548	310,153	2,257,511
Accès au territoire	2,131,801	0	0	0	2,131,801
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	783,039	0	0	113,410	896,448
Sous-total	5,869,271	986,315	163,548	1,280,089	8,299,222
Processus de protection et documents adéquats					
Conditions d'accueil	12,407,961	0	0	0	12,407,961
Identification des cas d'apatridie	0	301,292	0	0	301,292
Enregistrement et établissements des profils	794,254	0	0	326,988	1,121,242
Procédures de détermination du statut de réfugié	1,889,908	0	0	0	1,889,908
Documents d'état civil	0	384,929	0	0	384,929
Sous-total	15,092,122	686,221	0	326,988	16,105,332
Sécurité face à la violence et à l'exploitation					
Prévention et interventions liées aux VSS	1,195,068	0	0	491,058	1,686,126
Risques de détention arbitraires	991,678	0	0	0	991,678
Protection des enfants	1,261,111	0	0	0	1,261,111
Sous-total	3,447,857	0	0	491,058	3,938,915
Besoins de base et services essentiels					
Santé	112,912	0	0	0	112,912
Abris et infrastructures	413,334	0	0	5,363,420	5,776,754

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	346,235	0	0	440,332	786,567
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	1,347,205	0	0	2,123,529	3,470,734
Éducation	53,735	0	0	0	53,735
Sous-total	2,273,421	0	0	7,927,281	10,200,702
Autonomisation et autogestion communautaires					
Mobilisation communautaire	0	0	0	1,747,977	1,747,977
Coexistence avec les communautés locales	262,917	0	0	364,377	627,294
Autosuffisance et moyens d'existence	1,924,371	0	0	4,183,558	6,107,929
Sous-total	2,187,288	0	0	6,295,911	8,483,200
Solutions durables					
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	467,395	66,783	534,178
Retour volontaire	231,730	0	2,532,728	145,576	2,910,034
Réintégration	0	0	219,223	0	219,223
Intégration	1,554,317	0	0	698,823	2,253,140
Réinstallation	6,412	0	0	0	6,412
Réduction de l'apatridie	0	1,179,994	0	0	1,179,994
Sous-total	1,792,459	1,179,994	3,219,346	911,182	7,102,981
Direction, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	126,031	0	0	238,172	364,203
Gestion et coordination des camps	41,622	0	0	0	41,622
Sous-total	167,653	0	0	238,172	405,825
Appui à la logistique et aux opérations					
Approvisionnement et logistique	118,790	87,616	93,653	69,364	369,423
Gestion des opérations, coordination et appui	3,426,745	350,968	311,322	280,304	4,369,339
Sous-total	3,545,535	438,584	404,975	349,668	4,738,762
Direction et gestion stratégique globale	111,257	0	0	0	111,257

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Conseil et appui de protection	994,385	0	0	0	994,385
Etablissement des priorités, allocation des ressources et gestion financière	203,763	0	0	0	203,763
Relations avec les médias et relations publiques	164,385	0	0	0	164,385
Gestion des performances	43,128	0	0	0	43,128
Contrôle et qualité de la gestion	43,128	0	0	0	43,128
Renforcement et développement des capacités	43,128	0	0	0	43,128
Sous-total	1,603,176	0	0	0	1,603,176
Budget 2017 révisé	35,978,782	3,291,115	3,787,869	17,820,348	60,878,115
Augmentation / Diminution	467,233	-26,602	7,709	-118,338	330,002
Budget 2017 courant	36,446,016	3,264,512	3,795,578	17,702,011	61,208,117